

Discipline

LA PURGE DES SANCTIONS (RÉGIE PAR L'ARTICLE 226 DES RG DE LA FFF)

Exemple avec un club possédant 3 équipes (Dptl 2 - Dptl 4 – U18)

- ▶ Albert : u18 (équipe u18) suspendu 5 matches dont auto (effet le 3 mars 2026)
- ▶ Lucien : seniors (équipe Dptl 2) suspendu 3 matches dont auto (effet le 17 mars 2026)
- ▶ Hamed : seniors (équipe Dptl 4) suspendu 1 match auto (effet le 10 mars 2026)

Application des sanctions

Joueur	Equipe	Effet	Sanctions	we 9 mars	we 16 mars	we 23 mars	we 30 mars	we 6 avril	we 13 avril	we 20 avril	we 27 avril
Albert	Dptl 2	03 mars 25	5 matches dont auto	X	X	X	X	X			
	Dptl 4			X	Pas match	Pas match	X	X	X	X	
	U18			Pas match	X	X	X	X	X		
Lucien	Dptl 2	10 mars 25	3 matches dont auto		X	X	X				
	Dptl 4				Pas match	Pas match	X	X	X		
	U18										
Hamed	Dptl 2	10 mars 25	1 match auto		X						
	Dptl 4				Pas match	Pas match	X				
	U18										

Exclusion ou 3e avertissements : date d'effet

- ▶ Si exclusion, donc carton rouge = Match automatique
 - Date d'effet le lendemain du match
 - Pas d'attente de décision commission
- ▶ Si 3e avertissement = pas de match automatique
 - Date d'effet lundi qui suit décision de la commission

Si rapport d'après match

- ▶ S'il y a rapport pour des faits d'après match, donc pas de carton rouge,
 - Pas de match automatique
 - Il faut attendre décisions commission de discipline

Durée d'un avertissement = 3 mois

- ▶ 1er avertissement le 1er décembre
 - Effet le 1er décembre -> Fin le 1er mars
- ▶ 2e avertissement le 16 février
 - Effet le 16 février -> Fin le 16 mai
- ▶ 3e avertissement le 9 mars
 - celui du 1er décembre est fini,
 - celui du 16 février devient 1er avertissement
 - Celui du 9 mars devient 2e avertissement